



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE
À LA CPN OUVRIERS CUISINIERS DU 5 MARS 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 ont placé le SNAPATSI en tant que syndicat incontournable pour les personnels techniques. Siégeant pour la 1^{ère} fois dans la CPN des Ouvriers Cuisiniers, le SNAPATSI fera entendre les revendications des OC au sein de cette instance ainsi que dans les instances prévues à cet effet. En effet le SNAPATSI et ses partenaires sont sortis majoritaires dans les CT Ministériel, Réseau de la Police Nationale, CHCST CRS.

Aussi nous profitons de l'installation de cette CPN pour rappeler nos revendications et les attentes de nos collègues en matière de perspectives de carrière.

Depuis 2010, le SNAPATSI alerte l'administration sur les volumes d'avancements trop faibles qui sclérosent un corps assujéti à un moratoire sur son recrutement.

En 2011, le SNAPATSI a déposé auprès de la DRCPN des propositions de repyramidages et de prise en compte de la pénibilité dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail, qui faut-il le rappeler ne s'est jamais réuni pour prendre la moindre mesure favorable à nos collègues OC.

Dès 2012, notre organisation syndicale était la seule présente à la SDFDC dans le cadre de réunion sur les formations initiales et continues des personnels techniques et nous pointions du doigt l'absence cruelle de formations pour les ouvriers cuisiniers ainsi que le manque de reconnaissance de leur rôle de référents HACCP dans les services de restauration de l'ensemble de nos directions d'emploi.

En 2013, nous saisissons le Directeur Général de la Police Nationale, afin qu'en urgence soient organisés dès 2014 des essais professionnels groupe VI et VII tant attendus afin de relancer les perspectives de carrière des ouvriers cuisiniers.

Réponse de l'administration : la mise en place d'un cycle de concertation RH définira les modalités et le calendrier de ces essais en vue de nominations dès 2015.

En 2014, aucun essai n'a été organisé. En plus, lors d'une CPN reportée et reconvoquée à plusieurs reprises au mépris de nos collègues, seulement 29 chefs d'équipes temporaires et permanents (10% de l'effectif global des OC) ont été nommés pour un effectif global qui pour le SNAPATSI atteignait près de 311 soit une perte pour le corps de 4 postes.

Pour être complets, rappelons que depuis 2009 aucun essai professionnel d'avancement de groupes n'a été organisé dans la Police Nationale. Lors du dernier essai professionnel groupe VI en 2006, 40 lauréats sont « passés à la trappe » sans pouvoir bénéficier du moindre retour indemnitaire au regard de leurs compétences, faute de n'avoir pu être nommés.

Alors, Monsieur Le Président, lorsque nous avons reçu votre communication datant du 11 février 2015 concernant l'ordre du jour de cette première CPN OC, nous n'avons pas accepté qu'aucun point à l'ordre du jour ne soit établi sur ce point essentiel.

C'est pourquoi, nous avons à nouveau saisi, dès le 27 février 2015, le Directeur Général de la Police Nationale afin que soit prise en compte notre revendication de mise en place des essais professionnels pour les ouvriers cuisiniers qui devient une urgence au titre de cette année.

Nous sommes satisfaits de constater que notre courrier n'est pas resté lettre morte et que l'ordre du jour de cette séance a été modifié le 3 mars 2015 avec l'additif de deux points :

- Les modalités d'organisation des essais professionnels des ouvriers cuisiniers de la Police Nationale au groupes VI et VII
- La détermination du nombre de chefs d'équipes au regard des effectifs de la Police Nationale et la régularisation de leur nomination.

Aussi nous demandons que dès à présent le calendrier et les modalités d'organisation nous soient communiqués.

Alliance SNAPATSI CGC demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Les représentants du personnel